

Affaire Benalla: l'ancien garde du corps définitivement condamné à un an de prison ferme

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 5 heures, mis à jour il y a 5 heures

Alexandre Benalla avait déjà été condamné en septembre 2023 pour des actes de violences commis en marge d'une manifestation le 1er mai 2018.

La Cour de cassation a rejeté mercredi 26 juin le pourvoi formé par l'ex-chargé de mission de l'Élysée Alexandre Benalla, rendant définitive sa condamnation à un an de prison ferme dans l'affaire des violences du 1er mai 2018.

Six ans après ce scandale qui a secoué le premier quinquennat d'Emmanuel Macron, la décision de la plus haute juridiction judiciaire confirme la condamnation en appel d'Alexandre Benalla à trois ans de prison dont un an ferme, prononcée le 29 septembre 2023 par la cour d'appel de Paris.

Plus d'informations à venir...

La rédaction vous conseille

- Violences du 1er mai : Alexandre Benalla reconnaît une partie des faits à l'ouverture de son procès en appel
- Alexandre Benalla, ce «sans-grade» qui faisait autorité
- L'affaire Benalla, histoire d'une chute qui a fait trembler l'État

Sujets